

Conseiller conjugal et familial

Des professionnels trop discrets au service de la famille

- **Le contexte.** Les conseillers conjugaux et familiaux interviennent auprès des ados, des jeunes parents...
- **La problématique.** Accessible par le biais d'une formation et non d'un diplôme, la profession est en quête de reconnaissance. La faible visibilité et la rareté de ces professionnels sont également des handicaps.

Une certaine confusion brouille l'image du métier de conseiller conjugal et familial (CCF). « Nous ne sommes guère visibles, regrette Bénédicte Maufrais, vice-présidente de l'Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux [Anccef]. Certainement parce que nous sommes peu nombreux, environ 2000 (dont à peine 3% d'hommes) et que nous exerçons selon des modes très variés – en libéral, en milieu associatif, à l'hôpital (dans les centres d'IVG) et dans les collectivités, notamment au sein des centres de planification et d'éducation familiale [CPEF]. Enfin, on peut nous confondre avec les médiateurs familiaux. » Pour donner davantage de visibilité à la profession, accessible par une formation et non par un diplôme, l'Anccef travaille sur un projet de certification professionnelle.

Confusion dans la FPT

La confusion est tout aussi marquée au sein de la fonction publique territoriale. On distingue difficilement le Planning familial, mouvement associatif, des centres de planification, intégrés aux services de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils généraux. De plus, la profession est davantage considérée comme une fonction que comme un métier de la FPT. « Je suis bien CCF, mais ma fiche de paie mentionne "infirmière", qui est ma profession initiale », témoigne Marie-Claude Körfer, au centre départemental d'action sociale de Quimper (Finistère, 897600 hab.).



L. LEULLIER/LIGHT MOTIV

CHRISTINE LEFEBVRE, conseillère conjugale et familiale au conseil général de la Somme (570 700 hab.)

« Des champs d'intervention variés »

« J'étais infirmière dans un centre de dépistage du sida et des infections sexuellement transmissibles quand j'ai demandé à suivre une formation pour devenir conseillère conjugale et familiale. Le cliché de la conseillère en face à face avec un couple en crise existe, alors que nous faisons bien plus en intervenant dans la vie relationnelle, affective et sexuelle. Je me déplace dans différents sites à la rencontre d'adolescents, de jeunes couples ou encore de parents avec leurs enfants. Nos partenaires sont multiples: protection judiciaire de la jeunesse, Education nationale, PMI... Notre intervention est de mieux en mieux connue des professionnels qui nous adressent du public. »

Pourtant, la présence de conseillers conjugaux et familiaux est obligatoire au sein des CPEF depuis la loi « Neuwirth » (décret du 24 avril 1972), notamment pour assurer les missions d'information sur la contraception. Dans un rapport de 2011, l'inspection générale des affaires sociales notait que « les moyens humains

et financiers affectés au CPEF ne sont pas identifiés dans les budgets départementaux ». Malgré ces failles, les CCF sont, depuis quelques années, mis en avant par leur collectivité à travers des dispositifs en faveur de la jeunesse et de la famille. « Des mairies ont mis en place des permanences dans le cadre d'actions de soutien à la

CADRES D'EMPLOIS

Infirmier, sage-femme, assistant de service social...

CATÉGORIES

A, B.

DIPLÔME REQUIS

Attestation d'aptitude au conseil conjugal et familial.

parentalité ou de la prévention des violences conjugales », souligne Bénédicte Maufrais.

A chaque étape de la vie

Quand le conseil général de la Somme (570 700 hab.) a repensé les interventions de son service de PMI, « afin d'accompagner la famille au sens large et d'être moins centré sur le soin », précise Catherine Huette, médecin départemental, il a développé la fonction des conseillers conjugaux et familiaux. « Nous sommes passés de séances ponctuelles assurées par une association au recrutement de sept CCF pour nos quinze centres de planification », indique Catherine Huette.

Le département estime que c'est en partie grâce à l'intervention de ces professionnels que le taux de grossesses précoces a pu être réduit de façon significative. « Le CCF a un rôle à jouer à chaque étape de la vie affective et sexuelle: arrivée du premier enfant, recomposition d'un foyer... » note Bénédicte Maufrais. « Nos interventions obligatoires dans les collèges [*] sont courtes, mais elles ont un vrai impact », pointe Marie-Claude Körfer. *Sophie Le Gall*

(*) Loi du 4 juillet 2001.